



DÉCLARATION INTERSYNDICALE CGT-FO-SUD-UNSA

17 MAI 2017

Les organisations syndicales FO – CGT – SUD - UNSA ont quitté le Conseil d'Administration national pour la première fois dans l'histoire du CGOS créé en 1960, et ce, avant même l'entame de l'ordre du jour.

La situation du CGOS a conduit nos 4 organisations syndicales à se réunir pour faire la déclaration suivante :

« Pour la première fois de son histoire, les organisations syndicales ont toutes voté contre le projet de budget 2017 lors du Conseil d'Administration National du 14 décembre 2016. Cette position inédite est à la hauteur des attaques subies par notre association dans le cadre d'une politique d'austérité budgétaire décidée par le gouvernement et aggravée par la loi santé et ses Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT).

Le budget imposé unilatéralement par la voix prépondérante de la FHF prévoit :

- **Une baisse du complément de salaire en cas de maladie (de 47,5 à 45 % du salaire),**
- **Une baisse de la prestation décès, de 673 euros à 163 euros,**
- **La suppression de la prestation « mariage » (265 euros),**
- **La suppression du coupon sport,**
- **Des mesures plus restrictives pour les aides remboursables,**
- **La baisse de la prestation naissance, après les différentes baisses déjà réalisées les années précédentes (retraite, adoption, ...).**

Cette situation est inacceptable, les hospitaliers ne sont pas responsables de l'insuffisance de recettes et d'augmentation des dépenses, ils en sont les victimes !

En effet, si la maladie augmente autant depuis plusieurs années, devenant le premier poste de dépense, c'est entre autres raisons, la conséquence des conditions de travail de plus en plus dégradées, de la course à la productivité, de l'insuffisance des effectifs et des rappels incessants sur les jours de repos !

C'est pourquoi les organisations syndicales FO - CGT - SUD - UNSA siégeant au CGOS revendiquent :

- ☞ le rétablissement de toutes les prestations à leur ancien taux,
- ☞ la sanctuarisation de la prestation maladie à son ancien taux,
- ☞ l'augmentation du budget national en déplaçant l'indice de référence pour le calcul des cotisations,
- ☞ le retrait du projet de nouvelle territorialisation (passage de 16 à 12 délégations régionales CGOS), une politique sociale de proximité implique le maintien des 16 délégations régionales,
- ☞ le retour à la clé de répartition 75/25. »

C'est sur ces bases qu'elles entendent préparer, avec leurs fédérations, l'assemblée générale de juin qui devra rétablir la situation en faveur des hospitaliers.

Face à l'obstination de la FHF et au mépris affiché au regard de nos demandes, l'intersyndicale a quitté la réunion et mettra tout en œuvre pour faire entendre la voix des hospitaliers et leurs intérêts.

Nous saurons prendre nos responsabilités à l'occasion de l'Assemblée Générale du 15 juin 2017.